ment les témoins afin d'établir la préméditation.

Le procureur de la République, M. Monier soutient que les témoins doivent être entendus *à la fois sur le fond et sur les circonstances* antérieures au fait.

Le tribunal rend un jugement dans ce sens.

Matthis déclare alors qu'il va faire appel et *le tribunal suspend l'audience pendant une* demi-heure pour permettre à l'inculpé de se rendre au greffe.

A la reprise, Me Chalamel dépose les nouvelles conclusions suivantes :

Plaise au tribunal,

Attendu que le prévenu décline purement et simplement la compétence du tribunal;

Que les violences et voies de fait sur le président de la République sont de la compétence de la Cour d'assises;

Par ces motifs, se déclare incompétent.

M. Monier, *procureur de la République.*— Je ne comprends pas ces conclusions nouvelles, puisque dans ses premières conclusions, Matthis disait avoir besoin de faire entendre des témoins pour établir la préméditation de son acte. Et comme ces témoins ne peuvent, d'après le jugement qui vient d'être rendu, être entendus qu'avec les témoins du fond, j'estime qu'il n'y a pas lieu pour l'instant, à des conclusions d'incompétence.

Me Chalamel ayant insisté pour développer ses conclusions, le président lui donne la parole, mais comme il fait de nombreuses *incursions sur le fond même de l'affaire,* lisant des dépositions de témoins, etc., le procureur de la République intervient, et le président invite Me Chalamel à « se cantonner sur le préjudiciel ».

En quelques mots, le procureur de la République répond que le jugement rendu par le tribunal et joignant l'incident au fond doit recevoir son plein effet et que, par suite les témoins du fond doivent être entendus *immédiatement.*

Le tribunal se retire pour en délibérer.

Le tribunal rapporte un jugement disant qu'il ne peut y avoir lieu à sursis d'appel.

Me Challamel dépose alors d'autres conclusions déclarant faire défaut sur le fond et protestant contre tout jugement qui l'empêcherait, avant l'examen du fond, d'épuiser tous les degrés de juridiction concernant l'incompétence.

Le tribunal rend un nouveau jugement disant qu'il n'y a pas lieu de donner acte au prévenu de ses nouvelles conclusions.

Les témoins

On passe outre au débat, et Matthis, qui persiste à faire défaut, est emmené par les gardes.

On entend les témoins.

M. Ramondoux, secrétaire général de la présidence, raconte l'agression.

Le lieutenant-colonel confirme sa déposition ; il explique que les mains de Matthis étaient à la hauteur du cou du Président lorsqu'un agent saisit Matthis, qui tomba en cassant la canne sur laquelle s'appuyait M. Fallières.

Matthis toucha seulement les vêtements du Président.

Tous les témoins à décharge se sont retirés.

Le procureur de la République, dans son réquisitoire, montre que Matthis n'a nullement eu l'intention de se livrer à un acte politique ; il a simplement voulu attirer l'attention sur lui.

Le procureur termine en demandant au tribunal une peine sévère.

La Condamnation

A 5 heures 10, le tribunal se retire pour délibérer.

Après une heure et demie de délibération, le tribunal a rendu un jugement condamnant par défaut Matthis, à 4 années de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

A LA CHAMBRE

L'Impôt sur le Revenu

Les fraudes du Gers

LE PROJET DE RESOLUTION LASIES. — L'URGENCE REPOUSSEE.

Paris, 1er mars. — La séance est ouverte à 2 h. 20 sous la présidence de M. Brisson.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Lasies, le projet de résolution suivant

La Chambre décide la nomination d'une commission de 22 membres chargée d'enquêter sur les abus de pouvoir systématiquement pratiqués et les actes délictueux commis par les fonctionaires de la régie dans le département du Gers.

Le président fait des réserves sur la discussion de ce projet de résolution qui ne devrait venir que comme un ordre du jour d'une interpellation. Il rappelle à la Chambre que jeudi dernier elle a ajourné la discussion d'une interpellation sur le même sujet. Discuter aujourd'hui, dit-il, le projet de résolution qui vous est soumis, ce serait mettre à néant les décisions de la Chambre.

M. Brisson cite plusieurs précédents de cette façon d'opérer. La Chambre doit faire respecter ses décisions en maintenant son ordre du jour.

Les faux de la régie du Gers

M. LASIES dit que le devoir de la Chambre est d'exercer son droit de contrôle. Il n'y a pas dans cette affaire de question politique, mais une question de probité. Le gouvernement ne veut discuter que les interpellations qui lui conviennent ; dans ces conditions il n'y a pas de contrôle parlementaire.

M. LE PRESIDENT. — Vous ne pouvez parler que sur l'urgence.

M. LASIES. — On nous parle d'enquête judiciaire ouverte ; il ne s'agit pas de la mettre en cause mais d'interroger le gouvernement sur ses actes.

Les agissements auxquels j'ai fait allusion, dit-il, ont fait l'objet du rapport d'un juge rapporteur déclarant que les registres tenus par la régie d'Auch sont de nulle valeur et ne peuvent servir à une décision judiciaire.

L'orateur cite de nombreux faits d'abus de confiance des employés de l'administration des contributions indirectes.

M. Lasies fait l'historique des faux commis au préjudice de la maison Castera.

M. LASIES se défend d'attaquer le corps *des employés des contributions indirectes,* mais il y en a qui commettent des abus de pouvoir.

Il demande à la Chambre de voter le projet de résolution qu'il a déposé d'accord avec tous ses collègues du Gers.

MM. Decker-David et Thierry-Cazes protestent. M. Decker-David demande la parole.

Il dit : Vous voterez mon projet de résolution pour mettre fin à l'arbitraire des agents de la régie.

M. CAILLAUX dit que quelque soit son désir de répondre à M. Lasies, celui-ci a été mal informé et que toutes les sanctions sont prises.

M. LASIES. — Je suis très bien informé et si vous voulez discuter je vous en donnerai la preuve.

M. CAILLAUX. — Je poursuivrai les coupables s'il y en a mais respectueux des décisions de la Chambre, je ne répondrai pas. (Applaudissements).

M. THIERRY-CAZES demande la parole. (Bruit). (L'ordre du jour).

LE PRESIDENT. — J'ai rappelé que la Chambre avait le droit de demander le maintien de son ordre du jour : elle ne l'a pas fait ; le débat est ouvert. (Mouvements divers).

M. CAILLAUX répond. — Il dit que la régie, à la suite de manquements, a poursuivi M. Castera en correctionnelle : le tribunal s'est déclaré incompétent ; l'affaire fut portée devant la cour d'assises qui acquitta M. Castera.

M. LASIES. — Mais il a avoué.

M. CAILLAUX. — La Cour d'assises acquitta ; nous n'avions plus rien à faire.

L'urgence repoussée

Après une réplique de M. Lasies, M. CAILLAUX s'oppose au vote de l'urgence et pose la question de confiance.

Le projet de résolution de M. Decker-David, mis aux voix, est repoussé par 384 voix contre 179.

La Chambre valide ensuite l'élection de M. Roret, élu à Langres (Haute-Marne).

Puis on adopte un certain nombre de projets d'intérêt local.

On adopte également la proposition de loi de M. Adigard tendant à modifier la procédure de la séparation de corps.

On reprend ensuite la discussion de l'impôt sur le revenu.

M. THIERRY-CAZES dit que les populations viticoles du Midi sont dans la misère ; elles sont victimes des fraudeurs ; il faut des sanctions.

M. CAILLAUX. — Je vous ai dit qu'une *instruction était ouverte et que des sanctions* seraient prises.

M. DECKER-DAVID dit que le parti républicain du Gers désire que toute la lumière soit faite sur les faits signalés.

Puis, parlant de la fraude sur les cartes à jouer, il dit que M. Castera, le gérant de la fabrique Junka et Cie qui a commis les fraudes est un ancien prêtre, qui a l'impression de tous les journaux qui combattent les républicains ; il ajoute qu'il pourrait faire des révélations.

M. LASIES proteste.

M. DECKER-DAVID déclare qu'il ne comprend pas que l'on ait accordé à M. Castera, qui avait été moralement condamné par la Cour d'assises, l'autorisation de fabriquer des cartes à jouer. Il demande le nom de ses commanditaires.

Il compte sur le gouvernement pour donner à l'instruction judiciaire ouverte toutes les sanctions nécessaires

L'IMPOT SUR LE REVENU

LES CHARGES DE FAMILLE

La commission de législation fiscale propose un nouveau texte de l'article 98, qui est ainsi conçu :

Art 98. — Tout contribuable dont le revenu *total ne dépasse pas 12,000 francs* a droit à un dégrèvement de 6 francs par personne se trouvant à sa charge.

Sont considérées comme personnes à la charge du contribuable, à condition de n'*avoir point de ressources personnelles suffisantes* : 1. les ascendants âgés ou infirmes; 2. les descendants ou enfants abandonnés et par lui recueillis, s'ils sont âgés de moins de seize ans ou infirmes.

M. DESPLAS développe à nouveau son amendement accordant aux contribuables, pour chaque personne à sa charge, une réduction de 10 francs dans les communes de *3,000 habitants et au-dessous, 12 francs dans* les communes de 3,001 à 10,000 habitants et au-dessous ; 14 francs dans les communes de 10,001 à 50,000 habitants ; 16 francs dans les communes au-dessus de 50,000 habitants *et 20 francs à Paris.*

Il énumère ensuite les contribuables qui ne *seront pas admis à bénéficier des dégrèvements* pour charges de famille.

M. René RENOULT, rapporteur, combat *cet amendement.*

M. MAGNIAUDE développe l'amendement suivant :

« Tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas 15,000 francs a droit à une remise d'impôt de 18 francs pour chaque personne à sa charge.

« Sont considérées comme personnes à la charge du contribuable, les enfants ou petits-enfants âgés de moins de 18 ans, les ascendants âgés ou infirmes n'ayant pas de ressources personnelles, les enfants orphelins ou abandonnés et par lui recueillis. »

L'amendement Magniaudé adopté

M. Caillaux combat cet amendement, qui coûterait 60 millions au Trésor.

L'amendement, mis aux voix, est adopté par 334 voix contre 238.

M. CAILLAUX dit que l'on est arrivé au terme de la discussion et demande que la Chambre tienne une séance exceptionnelle demain matin.

ZEVAÈS fait remarquer qu'une seule séance *supplémentaire ne suffira pas pour aboutir* ; il demande donc une séance demain matin et une autre jeudi matin. (Vives protestations.)

La proposition de M. Zévaès, mise aux voix, est repoussée par 270 voix contre 251.

La Chambre décide ensuite de siéger mercredi prochain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 55.

La neige et le froid

Paris, 1er mars. — La neige est tombée abondamment à Paris et dans la banlieue. Le froid est assez vif et il a fait dans la journée d'hier plusieurs victimes. On comptait dans le département de la Seine sept morts de congestion.

Dans la Meurthe-et-Moselle

Nancy, 1er mars.

A Nancy, le froid a fait de nombreuses victimes. Albert Delahaye, homme d'équipe à la gare de Varangéville, a été frappé de congestion mortelle dans son jardin ; François Rougeot, de Mornay, a été frappé également près d'Arnaville et est mort.

Deux dames de Montbéliard, venant de la direction d'Epinal, ont été trouvées à la gare de Nancy dans un état alarmant ; elles ont été conduites à l'hôpital.

Dans le Finistère

Brest, 1er mars. — Une tempête de neige a coupé les communications télégraphiques et téléphoniques avec l'arrondissement de Quimperlé, ce qui empêche de connaître les résultats de l'élection législative, dimanche soir.

Dans la Charente-Inférieure

Rochefort, 1er mars. — Le froid continue à sévir dans toute la région charentaise, et principalement sur le bord de la mer, où l'on signale une très forte dépression de la température.

Le mécanicien Chemin, du torpilleur 163, vient de succomber à une congestion occasionnée par le froid, en rade de Rochefort, à bord de son bâtiment.

Il était âgé de vingt-huit ans.

Dans la Lozère

Mende, 1er mars. — La température est subitement descendue cette nuit à 20° au-dessous de zéro. Tous les cours d'eau sont gelés.

Dans l'Hérault

Montpellier, 1er mars. — Un froid très intense sévit sur Montpellier et sur la région depuis deux jours. Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 10° au-dessous de zéro.

L'étang de Thau est complètement glacé aux abords de Meze, de Bouzigues et Balaruc, et dans toute la partie qui va de Cette aux usines.

Dans les Alpes maritimes

Grasse 1er mars. — La neige est tombée sur Grasse, qui, jusqu'à présent, avait été épargnée, sauf sur les hauteurs avoisinantes. La couche de neige s'étend dans toute la vallée de Cannes, d'Antibes, et atteint jusqu'à 15 centimètres.

En Italie

Venise, 1er mars — *La neige est tombée* en grande abondance dans les provinces de Cadore et de Venise. Dans certains endroits elle a atteint une hauteur de 72 centimètres.

Venise a été spécialement ravagée par une *terrible rafale.* Des passants en grand nombre ont été jetés par terre. Il y a eu deux morts ; plusieurs blessés ont été transportés à l'hôpital. La circulation dans le « Canal Grande » est complètement suspendue.

Les bourreaux d'Asnières

LES REVELATIONS DES VOISINS ET DES DOMESTIQUES. — LES ODIEUSES BRUTALITES DU COUPLE MYSTERIEUX.

Paris, 1er mars. — La mystérieuse affaire d'Asnières met en lumière deux types sinistres de bourreaux d'enfants, gens venant on ne sait d'où, vivant d'on ne sait quoi, qui torturaient les enfants qu'ils se procuraient on ne sait comment, ni dans quel but. Les époux Sargent ont certainement derrière eux un passé de crime. Leur fuite précipitée, des *qu'ils apprirent la venue de la police,* leurs déménagements fréquents, leurs moyens d'existence énigmatiques, tout est suspect.

On se demande surtout avec inquiétude ce que sont devenus deux ou trois enfants qui vivaient autrefois chez les bourreaux d'Asnières, et qui ont disparu dans d'étranges circonstances.

Pendant toute la journée de dimanche, ce fut un défilé ininterrompu de témoins dans le cabinet de M. Plançon, commissaire de police.

On entendit les domestiques dont les époux changeaient souvent, les concierges, les voisins, et la conviction du magistrat fut définitivement établie.

On est pris d'effroi au récit des traitements atroces que le couple dénaturé faisait subir aux malheureux enfants qu'on leur confiait.

Les époux Sargent n'habitaient Asnières, au 20 de la rue du Château, que depuis l'été dernier.

Ils demeuraient auparavant, sous le nom de Marsden, à La Garenne-Colombes, dans un appartement situé 113, allée du Nord.

Où logeaient-ils auparavant ? On ne le sait encore.

A La Garenne-Colombes, — où les époux Sargent ont laissé un mauvais souvenir, — les bourreaux anglais avaient trois enfants : l'aînée, Mary-Anne, celle-là même qui se plaignit au commissaire de police ; la petite Stéphany, et une troisième fillette, âgée de quatre ans environ, jolie blondinette qu'on appelait Violette. On ignore ce qu'est devenue cette dernière enfant.

Un jour, Sargent partit avec elle, pour l'Angleterre, assura-t-il. Il revint seul : où avait-il laissé la pauvretite ?

Enfants martyrs

Les témoins entendus par M. Plançon accusent plus violemment, les uns la femme, les autres l'homme.

— Mme Sargent, disent les uns, était violente, mais pas méchante. Son mari, au contraire, était d'une férocité terrible, surtout lorsqu'il était ivre, ce qui lui arrivait fréquemment. C'est lui qui brutalisait, qui torturait les enfants.

— *La femme seule est coupable,* disent les autres. Elle était d'une méchanceté inouïe, frappant les enfants pour un rien, et, si son mari fréquentait les cafés, c'est qu'elle avait rendu son intérieur intenable.

Il y a plusieurs années, lorsque les époux Sargent — qu'on appelait alors Marsden — habitaient La Garenne-Colombes, ils faisaient déjà subir aux enfants d'odieux traitements. Stéphany avait toujours le visage couvert d'ecchymoses, de meurtrissures, et Mary-Anne n'était pas moins maltraitée.

Cette dernière alla quelque temps en pension dans l'institution Manfray, rue de l'Aigle, à La Garenne-Colombes.

— Continuellement, nous a dit M. Manfray, on voyait arriver la pauvre enfant portant sur les bras, sur le corps, sur le visage, des traces de coups. Lorsqu'on l'interrogeait, la pauvrette nous disait : « Je me suis fait bobo en tombant... » Elle tombait souvent, *la malheureuse !*

» Un soir, vers neuf heures, nous la vîmes arriver, affolée, secouée de sanglots. Celui que nous pensions être son père l'avait battue à tel point qu'elle s'était jetée par la fenêtre, se blessant grièvement à la jambe.

» L'ayant fait dîner, nous la reconduisîmes chez les époux Sargent, qui, peu de temps après, quittaient La Garenne. »

A cette époque, les enfants étaient battus avec une telle violence que les voisins entendaient leurs cris de douleur.

Une femme de ménage, Mme Marie Geoffroy, qui fut pendant un an au service du sinistre couple, n'a jamais rien remarqué d'anormal.

Suivant elle, on ne faisait que corriger sévèrement la petite Mary-Annne, « qui était voleuse et menteuse ».

Mais une autre bonne, qui ne resta que deux mois dans le pavillon de la rue du Château, est beaucoup moins indulgente pour ses anciens patrons :

— J'ai quitté la maison, nous a-t-elle dit, parce que, toute la journée, on entendait crier les pauvres petits que l'on rouait de coups. J'ai vu *plusieurs fois* Mme Sargent frapper la petite Mary-Anne avec un bâton dont on se servait pour remuer le linge dans la lessiveuse. C'était un spectacle épouvantable. Un jour, Mary-Anne reçut un coup si violent au poignet qu'elle eut pendant près d'un mois la main et le bras enflés. Un autre jour, M. Sargent lui donna un terrible coup de talon sur le pied. L'orteil fut à demi écrasé, mais le bourreau, l'ayant déchaussée, lui arracha l'ongle, faisant une horrible plaie.

» Il lui dit le lendemain : « Si on te questionne, tu diras que tu t'es blessée avec des ciseaux, en te coupant les ongles. »

» Plusieurs fois, j'ai dit aux pauvres enfants, dont le visage tuméfié faisait peine à voir, de se plaindre, de crier, mais elles me répondirent : « *Ils sont si méchants qu'ils* » nous tueraient ! » Et, n'osant pas intervenir, j'ai préféré quitter cet enfer. »

Le récit de la femme de chambre, Mlle Alice Cachelièvre, est plus saisissant encore :

— Les quatre enfants, a-t-elle déclaré, étaient victimes de la cruauté de mes anciens maîtres. La petite Stéphany était toujours couverte de traces de coups. Ses yeux étaient continuellement tuméfiés. Mary-Anne avait le corps zébré de coups de fouet. C'est sur celle-ci spécialement que s'acharnait la mégère. Elle couchait dans le lit de Mme Sargent. Aussi, dès que par le plus faible mouvement, elle troublait le sommeil de « sa mère », celle-ci la faisait lever, la chemise ôtée, et la laissait ainsi, durant des heures, debout au pied du lit ou étendue sur le parquet. Elle passa ainsi des nuits entières du dernier hiver, son pauvre petit corps bleui de froid.

» *Au commencement de l'année,* un jour qu'elle était lasse d'avoir battu la malheureuse, Mme Sargent obligea la petite Mary-Anne à manger ses excréments. »

D'où venaient les enfants ?

On se demande comment les époux Sargent se procuraient les enfants qu'ils martyrisaient ainsi, et quel était leur but, leur intérêt.

On croit — la suite de l'enquête l'établira sans doute — que les bourreaux anglais « adoptaient » des enfants dont on voulait cacher l'existence — amours tenues secrètes, adultères, fautes de jeunes filles — et auxquels des parents riches donnaient une dot, avec l'espoir de ne plus jamais entendre parler du malheureux bébé.

En possession de l'argent, les bourreaux n'avaient plus qu'un désir : voir disparaître les enfants au plus vite.

Y aboutirent-ils souvent ?

Les petits martyrs n'avaient pas d'état civil. D'eux on ne connaissait qu'un surnom : Dolly, Baby.

On sait que Mary-Anne fut amenée d'Angleterre. Mais les autres ?

Ils sont tous, croit-on, de nationalité anglaise. On sait cependant comment les Sargent se procurèrent dernièrement un de leurs enfants, pauvre bébé de six mois. L'homme était allé le chercher dans un patronage protestant américain de la rue Pierre-Nicole. Le pauvre petit était aveugle. Avant son arrestation, la femme le reconduisit à cet hospice.

On parle également d'une fillette, atteinte d'une grave maladie de peau, qu'on vit un mois seulement dans le pavillon de la rue du Château. Elle avait trois ans environ. Elle disparut un matin. On ne la revit plus...

D'où venaient tous ces enfants ? Que sont-ils devenus ? Les bourreaux les ont-ils abandonnés ou les petits corps sont-ils enfouis dans quelque coin ?

Quels crimes cache ce mystère d'Asnières ?

Une chose est bien certaine : le ménage vivait largement. La femme ne fut-elle pas d'ailleurs trouvée en possession d'une petite fortune ?

Les anciennes domestiques disent : « Madame — qui tenait les cordons de la bourse — recevait d'Angleterre, suivant les uns, d'Amérique, suivant les autres, de grosses sommes d'argent. C'est un individu se donnant comme le frère de Mme Sargent qui retirait les plis à la poste.

Mais qui envoyait cet argent ?

— Mon père, assurait naguère la mégère.

Ne serait-ce pas plutôt les pères des malheureux enfants que les deux Anglais martyrisaient depuis tant d'années ?

La Crise Orientale

LA DEMARCHE RUSSE A BELGRADE

Bien qu'on ignore encore la réponse que la Serbie fera à la note amicale russe, on peut considérer que l'intervention de cette dernière puissance est un gage certain du maintien de la paix dans les Balkans.

Le fait que le gouvernement russe conseille formellement aux Serbes l'abandon de leurs chimériques ambitions territoriales doit avant tout assurer la solidarité européenne La Russie, par un acte de raison qui est aussi un sacrifice méritoire, assume la tâche désagréable d'annoncer à ses amis une réalité fâcheuse, mais désormais incontestable : l'Europe ne veut pas tolérer leur agrandissement territorial. Cette démarche est d'autant plus significative qu'elle ôte aux Serbes l'illusion, à certaines puissances la crainte de voir la Russie approuver le jeu agressif de Belgrade. La fraternité slave reste intacte et le concours de la Russie demeure acquis aux revendications économiques de la Serbie. Mais l'Europe ne peut plus, aujourd'hui, douter que le gouvernement de Pétersbourg ne poursuive à Belgrade aucun intérêt personnel, aucun dessein subversif. C'est, pour le maintien de la neutralité, sinon de la cordialité européenne, un fait capital.

Il reste à connaître l'effet local de l'initiative russe. Jusqu'ici, on n'en aperçoit que la première réaction — qui est une déception logique et prévue. A tort, mais avec sincérité, les Serbes attendaient d'autres paroles de Pétersbourg. *Il faut leur laisser le loisir* de bien comprendre celles qu'ils viennent d'entendre — et aussi de préparer le commentaire dont ils entoureront leur réponse.

Il semble, en effet, que la Serbie ait tout intérêt à donner à la Russie amie l'assurance de sagesse et de paix qu'elle a mis son point d'honneur à refuser à l'Autriche. Pourquoi attendrait-elle qu'une démarche internationale vint redoubler et accentuer la cordiale intervention russe ? L'occasion est inespérée pour le gouvernement de Belgrade : il peut, sans rien entamer de son indépendance et de sa politique nationale, donner à la Russie ces garanties toutes négatives qu'attend l'Europe : pas d'ambition territoriale, pas de dessein belliqueux ou insurrectionnel.

La Serbie écoutera-t-elle les conseils de la Russie

DECLARATION DE M. PACHITCH

A Belgrade, M. Pachitch, ancien président du conseil et ministre actuel des travaux publics, a fait les déclarations suivantes à un de nos confrères :

— Je ne puis croire que la Russie nous lâche ou qu'elle nous lâchera. L'opinion publique, partout en Russie, y serait opposée. Nous sommes des Slaves et nos frères les Slaves, nos frères de là-bas, ne consentiront pas à ce que nous soyons livrés à l'Autriche ; l'âme et l'intérêt de la sainte Russie ne peuvent pas, ne veulent pas consentir à cela.

— Si les autres puissances faisaient une démarche ici sans la Russie, que répondriez-vous ?

— Nous répondrions qu'il nous est impossible d'accepter un conseil amical qui consiste à nous dire de ne plus demander une bande de territoire nous reliant au Monténégro et l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Vous comprenez que le gouvernement actuel — qui est un gouvernement ayant pour devise la défense du pays — qui représente, *comme jamais gouvernement ne l'a représenté,* toutes les classes, toutes les opinions du peuple serbe, qui est composé des chefs de tous les partis politiques existant dans le pays et à la Chambre, n'a qu'un seul programme, demandé, approuvé, acclamé par le pays unanime, par chacun des députés, programme qui dit que la Serbie, pour pouvoir vivre et se développer, désire ces deux choses.

Si ce gouvernement ne réussit pas, il tombera, mais il serait impossible d'en trouver un autre.

La Chambre actuelle, qui exige l'exécution de notre programme, ne voudrait jamais appuyer un cabinet, continue M. Pachitch, qui renoncerait à ce programme, et, en outre, je ne connais pas d'homme politique ayant une situation suffisante qui se chargerait de former un nouveau ministère disposé à s'incliner devant les puissances, parce que l'opinion publique ne le tolérerait pas.

Une dissolution de la Chambre actuelle deviendrait nécessaire pour tâter l'opinion du pays, mais cela ne changerait pas grand chose.

Vous voyez que la situation du gouvernement n'a que cette unique issue.

— Mais qu'arrivera-t-il si vous refusez d'accepter les conseils des puissances, dans le cas où ces conseils vous seraient donnés ?

— Je ne peux pas répondre à cette question, mais je vous dirai ceci : Si l'Europe continue à nous négliger, à nous mal traiter, à nous manquer de parole, à nous livrer à nos adversaires sans pitié, il se pourrait bien que la Serbie, tant éprouvée, se désespérât, et, dans une dernière lutte suprême, s'opposât à l'Autriche, ou bien qu'elle s'entendît avec son ennemie héréditaire, et, *déçue, découragée, indifférente,* la laissât faire, laissât pénétrer l'influence germanique dans les Balkans, qu'elle a été, de tout temps, seule à empêcher.

Imaginez-vous la Serbie comme l'avant-garde du pangermanisme. Vous voyez que la question n'est pas si simple que le pense l'Europe.

Non. Il n'y a qu'une seule solution qui est l'intérêt de la France, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Italie : c'est d'assurer notre vie, notre avenir, notre indépendance.

La démarche russe et l'opinion allemande

Berlin, 1er mars. — On qualifie l'initiative russe d'excellente parce que M. Isvolski a facilité ainsi la voie aux autres puissances qui pourront maintenant adhérer en termes plus ou moins identiques aux conseils fort justes que la Russie a donnés à Belgrade.

« L'essentiel, a dit un diplomate allemand, est que la glace soit enfin rompue et que Belgrade et Vienne puissent entamer bientôt les conversations qui certainement donneront un résultat satisfaisant, car le baron d'Aerenthal ne sera pas difficile à contenter. »

Il résulte de cela que l'Allemagne est satisfaite de la démarche isolée de M. Isvolski, qu'elle est disposée à l'imiter et qu'elle croit que les autres puissances qui étaient pour une démarche collective feront également une démarche chacune en particulier.

La Turquie interdit le transit des armes

Cologne, 1er mars. — On mande de Belgrade à la « Gazette de Cologne » que la Turquie a interdit le transit de matériel de guerre à destination de la Serbie.

FEUILLETON DU 2 MARS. — N. 3

LES DEUX DIANE

par Alexandre DUMAS

— Monseigneur veut-il bien actuellement recevoir tous ses domestiques, serviteurs, et gens de ses fiefs et baronnies, qui brûlent du désir de le saluer.

— Pas encore, s'il te plaît, ma bonne Aloyse ; mais dis à Martin-Guerre qu'il *selle* un cheval pour m'accompagner. J'aurai avant tout une course à faire aux environs.

— *Serait-ce* pas du côté de Vimoutiers ? dit la bonne Aloyse en souriant avec quelque malice.

— Oui, peut-être. Ne dois-je pas à mon vieux Enguerrand une visite et mes remerciements ?

— Et avec les compliments d'Enguerrand, *monseigneur* sera bien aise de recevoir ceux d'une jolie petite fille appelée Diane, n'est-ce pas ?

— Mais, répondit en riant Gabriel, cette jolie petite fille est ma femme et je suis son mari depuis trois ans, c'est-à-dire depuis que j'ai eu quinze ans et qu'elle en a neuf.

Aloyse devint rêveuse.

— Monseigneur, dit-elle, si je ne savais pas combien, *malgré* votre jeunesse, vous êtes grave et sincère, et que tout sentiment en vous est austère et *profond, je me garderais des paroles* que je vais oser vous dire. Mais ce qui pour d'autres est un jeu pour vous est souvent une chose sérieuse. Songez, monseigneur, qu'on ne sait pas de qui Diane est la fille. Un jour, la femme d'Enguerrand lequel dans ce temps-là avait suivi *à Fontainebleau son maître, le comte* de Vimoutiers, a retrouvé en rentrant chez elle un enfant dans un berceau et une lourde bourse d'or sur une table. Dans la bourse, il y avait une somme assez considérable, la moitié d'un anneau gravé, et un papier avec ce seul mot : *Diane.* Berthe, la femme d'Enguerrand, n'avait pas d'enfant de son mariage, et elle a accepté avec joie cette autre maternité qu'on lui demandait. Mais, de retour à Vimoutiers, elle est morte, comme est mort mon mari à qui son maître vous avait confié, monseigneur, et c'est une femme qui a élevé l'orphelin, c'est un homme qui a élevé l'orpheline. Mais Enguerrand et moi, chargés tous deux d'une tâche pareille ; nous avons *échangé nos soins, et j'ai tâché de* faire Diane bonne et pieuse, comme Enguerrand vous a fait adroit et savant. Naturellement vous avez connu Diane, et naturellement vous vous êtes attaché à elle. Mais *vous êtes le comte* de Montgommery reconnu par des papiers authentiques et par la notoriété publique, et l'on n'est pas encore venu réclamer Diane avec l'autre moitié de l'anneau d'or. *Prenez garde,* monseigneur, je sais bien que Diane est une enfant de douze ans à peine ; mais elle grandira mais elle *sera d'une beauté* ravissante, et avec un naturel comme le vôtre, je le répète, tout est sérieux. *Prenez garde ;* il se peut qu'elle reste toujours ce qu'elle est encore, un enfant trouvé et vous êtes trop *grand seigneur* pour l'épouser et trop gentilhomme pour la séduire.

— Mais, nourrice, puisque je vais partir, te quitter et quitter Diane, dit Gabriel pensif.

— C'est juste, cela ; pardonnez à votre vieille Aloyse sa prévoyance trop inquiète, et allez voir, si cela vous plaît, cette douce et gentille enfant que vous nommez votre petite femme. Mais songez qu'on vous attend impatiemment ici. A bientôt, n'est-il pas *vrai, monseigneur le comte ?...*

— A bientôt, et embrasse-moi encore, Aloyse ; appelle-moi toujours ton *enfant,* et sois remerciée mille fois, ma bonne nourrice.

— Soyez mille fois béni, mon enfant et mon seigneur.

Maître Martin-Guerre attendait Gabriel à la porte, et tous deux montèrent à cheval.

II

Une mariée qui joue à la poupée

Gabriel prit pour aller plus vite par des sentiers à lui connus.

Et pourtant il laissait parfois son cheval ralentir le pas et on peut même dire qu'il *laissait aller le bel animal* selon le train de sa rêverie. Des sentiments bien divers en effet, tantôt passionnés et tantôt tristes, tantôt fiers et tantôt accablés, passaient tour à tour dans le cœur du jeune homme. Quand il *songeait* qu'il était le comte de Montgommery, son regard étincelait et il donnait de l'éperon à son cheval, comme s'enivrant de l'air qui sifflait autour de ses tempes, et puis il se disait : « Mon père a été tué et n'a pas été vengé... » et il laissait fléchir la bride dans sa main. Mais tout à coup il pensa qu'il allait se battre se faire un nom redoutable et redouté, et payer toutes ses dettes *d'honneur et de sang, et il repartait au galop* comme s'il courait vraiment à la gloire, jusqu'à ce que *réfléchissant qu'il* lui faudrait pour cela quitter sa petite Diane si riante et si jolie, il retombait dans la mélancolie, et en arrivait peu à peu à ne plus marcher qu'au pas, comme s'il eût pu retarder ainsi *le moment* cruel de la séparation. Mais, il reviendrait, il aurait retrouvé les ennemis de son père et les parents de Diane... Et Gabriel, piquant des deux volait aussi prompt que son espérance. Il était arrivé, et décidément, dans cette jeune âme toute ouverte au bonheur, la joie avait chassé la tristesse.

Par dessus la haie qui entourait le verger du vieil Enguerrand, Gabriel aperçut à travers les arbres la robe blanche de Diane. Il eut bientôt fait d'attacher son cheval à un tronc de saule et de franchir d'un bond la haie ; radieux et triomphant, il tomba aux pieds de la jeune fille.

Mais Diane pleurait.

— Qu'y a-t-il chère petite femme, dit Gabriel, et d'où *nous vient cet amer chagrin ?* Est-ce qu'Enguerrand nous aurait grondée pour avoir déchiré quelque robe, ou mal dit nos prières ? ou bien notre bouvreuil se serait-il envolé ? Parle, Diane, ma chérie. Voici pour te consoler ton chevalier fidèle.

— Hélas ! non, Gabriel, vous ne pouvez plus être mon chevalier, dit Diane, et c'est justement pour cela que je suis triste et que je pleure.

Gabriel crut que Diane avait appris par Enguerrand le nom de son compagnon de jeux et qu'elle voulait l'éprouver peut-être. Il reprit :

— Et quel est donc, Diane, le malheur ou le bonheur qui pourrait jamais me faire renoncer au doux titre que tu m'as laissé prendre et que je suis si joyeux et si fier de porter ? Vois donc, je suis à tes genoux.

Mais Diane ne parut pas comprendre, et pleurant plus fort que jamais en cachant son *front sur la poitrine de Gabriel, elle s'écria* en sanglotant :

— Gabriel Gabriel ! il faudra ne plus nous voir désormais.

— Et qui nous en empêchera ? reprit-il vivement.

Elle releva sa blonde et charmante tête et ses yeux bleus baignés de larmes ; puis avec une petite moue tout à fait solennelle et grave :

— Le devoir, répondit-elle en soupirant profondément.

Sa ravissante physionomie eut une expression si décolée et si comique à la fois que Gabriel, charmé et tout à ses pensées d'ailleurs, ne put s'empêcher de rire, et prenant entre ses mains le front pur de l'enfant, il le baisa à plusieurs reprises, mais elle s'éloigna vivement.

— Non, mon ami, dit-elle, plus de ces causeries. Mon Dieu, mon Dieu ! elles nous sont à présent défendues.

— Quels contes lui aura fait Enguerrand ? se dit Gabriel persistant dans son erreur, et il ajouta : — Ne m'aimes-tu donc plus, ma Diane chérie !

— Moi ! ne plus t'aimer ! s'écria Diane. Comment peux-tu supposer et dire de pareilles choses, Gabriel? N'es-tu pas l'ami de mon enfance et le frère de toute ma vie ? Ne m'as-tu pas toujours traitée avec une bonté et une tendresse de mère ? Quand je riais et quand je pleurais, qui trouvais-je là sans cesse à mes côtés pour partager gaîté ou peine ? toi, *Gabriel !...* Qui me portait quand j'étais lasse ? qui m'aidait à apprendre mes leçons ? qui s'attribuait mes fautes et partageait mes punitions quand il ne pouvait pas les prendre pour lui seul ? toi encore ! Qui inventait pour moi mille jeux ? *qui me faisait* de beaux bouquets dans les prés ? qui me dénichait des nids de chardonnerets dans les bois? toi, toujours ! Je t'ai trouvé, en tout lieu et en tout temps, bon, gracieux et dévoué pour moi, Gabriel, Gabriel, je ne t'oublierai jamais, et tant que mon cœur vivra, tu vivras dans mon cœur ; j'aurais voulu te donner mon existence et mon âme, et je n'ai jamais rêvé le bonheur qu'en rêvant à toi. Mais tout cela n'empêche pas, hélas ! qu'il faut nous séparer, et pour ne plus nous revoir, sans doute.

— Et pourquoi ? pour te punir d'avoir malicieusement introduit le chien Phylar dans la basse-cour ? demanda Gabriel.

— Oh ! pour bien autre chose, va !

— Et pourquoi, enfin ?

Elle se leva, et laissant retomber ses bras le long de sa robe et sa tête sur sa poitrine :

— Parce que je suis la femme d'un autre, dit-elle.

Gabriel ne riait plus, et un trouble singulier lui serrait le cœur ; il reprit d'une voix émue :

— Qu'est-ce que cela signifie, Diane ?

— Je ne m'appelle plus Diane, répondit-elle, je m'appelle *madame la duchesse de Castro,* puisque mon mari s'appelle *Horace Farnèse, duc de Castro.*

Et la petite fille ne pouvait s'empêcher de sourire un peu à travers ses larmes en disant : *mon mari,* à douze ans ! En effet, c'était glorieux : *madame la duchesse !* mais sa douleur lui reprit en voyant la douleur de Gabriel.

Le jeune homme était debout devant elle, pâle et les yeux effarés.

— Est-ce un jeu ? est-ce un songe ? dit-il.

— Non, mon pauvre ami, c'est la triste réalité, reprit Diane. N'as-tu pas rencontré en route Enguerrand, qui est parti pour Montgommery, il y a une demi-heure ?

— J'ai pris par des chemins détournés. Mais achève.

— Pourquoi aussi, Gabriel, es-tu resté quatre jours sans venir ? Cela n'était jamais arrivé, et cela nous a porté malheur, vois-tu. Avant-hier au soir, j'avais eu de